

Image not found or type unknown



Déplacement Hôtel de ville

Par **joseph83630**, le **30/10/2012** à **15:27**

Bonjour,

Un maire souhaite déplacer l'hôtel de ville.

Doit-il suivre 1 procédure comme: enquête public, publicité foncière, modification du POS,...

Si obligation de suivre 1 procédure et qu'elle n'est pas été respectée, cela peut-il être valable, surtout si le déplacement de l'Hôtel de ville se "fera" pour une élection future et sous réserve de subventions.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,